

<p><b>D 26-54</b></p> <p><b>DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT A LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES (CLECT) INTERCOMMUNALE.</b></p> <p>Votants : 19 Pour : 19 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>	<p>L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents :</u> Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE, Nathalie MAHIER, Patrick BLOSSE, Adjoints au Maire, Catherine POULAIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Valérie BONNEL, Brigitte NOUAUX, Guillaume CHEVRANT-BRETON, Agnès BERODOT, et Michaël GOSSELIN, Conseillers municipaux.</p> <p><u>Absents excusés :</u> Marianne ESHET : pouvoir donné à Laurent LAEMLÉ Antoine ARIF : pouvoir donné à Olivier HOMOLLE Sylvie FAYE : pouvoir donné à Olivier COLIN Fabien DUPONT : pouvoir donné à Annie DUBOS Jean-Luc LEMARIÉ : pouvoir donné à Michaël GOSSELIN</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nicolas GRANGER, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
--	---

Olivier HOMOLLE propose aux membres du conseil municipal de désigner un représentant de la commune de HOULGATE à la CLECT Intercommunale et en rappelle son rôle et son fonctionnement.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal décident de procéder au vote à main levée.

Olivier COLIN propose la candidature d'Olivier HOMOLLE.  
Aucun autre candidat se déclare.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,
- Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1609 nonies C,
- Vu la délibération n° 2026-062 adoptée par le conseil communautaire de la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge lors de sa séance du 11 mai 2026 et relative à la création et modalités de composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),
- Considérant qu'il a été créé, par la délibération susvisée, entre l'établissement public de coopération intercommunale et l'ensemble de ses communes membres, une commission chargée d'évaluer les transferts de charges dans l'hypothèse de transfert ou restitution de compétences au sein du bloc intercommunal,
- Considérant que le conseil communautaire de la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge a décidé que cette commission serait composée de 38 sièges, soit un siège par commune membre,
- Considérant qu'il revient au conseil municipal de désigner les représentants amenés à siéger au sein des organismes extérieurs,

- Considérant qu'il convient, en vertu des éléments ci-avant mentionnés, de désigner un représentant qui représentera la commune de HOULGATE au sein de la CLECT,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident :

**Article 1** : de désigner Monsieur Olivier HOMOLLE représentant de la commune de HOULGATE au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) intercommunale.

**Article 2** : de transmettre à la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge la présente délibération ainsi que les coordonnées du représentant désigné.



Olivier COLIN,  
Maire de HOULGATE

Pour copie conforme,